



32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris cedex 14  
Tél. : 01 45 65 52 52

Direction des Ressources Humaines  
et de la Gestion de l'Etablissement Public  
Service I.D.C  
(Information Documentation Connaissances)

Boîte aux lettres fonctionnelle :  
Documentation CNAF/Cnaf/BALF

# **PANORAMA DE PRESSE**

**EXPRESSIONS DU PRESIDENT  
DE LA CNAF**

**JUILLET 2013  
COG 2013-2017**

## SOMMAIRE

- > Espace Social Européen 8 juillet 2013  
*"Cog Famille 2013-2017, un accord à l'arraché !"*
  
- > AEF 9 juillet 2013  
*"Le conseil d'administration de la Cnaf vote la convention d'objectifs et de gestion Cnaf-Etat pour les 5 ans à venir"*
  
- > Protection Sociale Informations 10 juillet 2013  
*"La Cog 2013-2017 de la Cnaf est finalisée"*
  
- > Maires de France juillet-août 2013  
*"100 000 nouvelles places en crèche, mais quelle charge pour les collectivités ?"*
  
- > Les Echos 15 juillet 2013  
*"100 000 places de crèche de plus d'ici à 2017"*
  
- > La Gazette des communes 17 juillet 2013  
*"Financement des crèches : ce que la nouvelle Cog Cnaf-Etat va changer pour les collectivités"*
  
- > Tsa-quotidien 17 juillet 2013  
*"Branche famille : un budget 2013-2017 prioritairement au service de la petite enfance"*

**DANS LA PRESSE**

# Cog Famille 2013-2017, un accord à l'arraché !

Les négociations sur les effectifs de la branche Famille ont enfin abouti. La Cog 2013-2017 va être signée entre l'État et la Cnaf.



À quelques jours de la fin des négociations, les échanges entre les élus de la Cnaf et les conseillers ministériels étaient assez tendus entre l'État et la branche famille. La Cog butait sur le nombre de postes que la branche famille du régime général devait rétrocéder d'ici 2017. On parlait d'un chiffre de 1 500 postes « à rendre » dans le cadre du non renouvellement des départs en retraite.

Retour en arrière sur un conflit latent. Dès l'automne dernier, les acteurs de la branche exprimaient leurs inquiétudes. Dans les perspectives d'évolution, ils craignaient de nouvelles réductions des moyens de l'action sociale et une mutualisation des services en dépit du bon sens. Si l'état a entendu les recommandations de la branche sur l'action sociale et reconnaît la lourde charge de travail des agents, il estime que la Cnaf peut accroître ses gains de productivité notamment dans certains Caf.

Pour les cinq ans à venir, l'État a donc fixé les priorités de la branche famille dans la continuité des précédentes. Au programme : amélioration du soutien à la parentalité, augmentation des possibilités d'accueil pour les moins de trois ans et accélération du développement

numérique. Sur le volet informatisation, les moyens seront au rendez-vous. Il faut dire que l'avancée du numérique est l'une des principales ambitions de la Cnaf qui y voit un bon moyen d'alléger la charge de travail de ses agents. Autre objectif : une meilleure réponse aux 38 millions d'Internautes français (chiffre 2011.) dont certains demandent à gérer leur dossier en ligne. Mais, comme le rappelait le président de la Cnaf, Jean-Louis Deroussen, en janvier dernier : « Il faut garder ce contact avec les allocataires qui ne sont pas à l'aise avec les nouvelles technologies ou ne sont tout simplement pas équipés. Si deux personnes sur trois qui se présentent à l'accueil auraient pu faire leurs démarches en ligne, le fait de rencontrer un conseiller reste essentiel pour la troisième. »

## Un « tout-productivité »

Sur le volet action sociale, l'État entend les demandes de la branche famille. Il donne son accord sur le maintien de la progression du Fonds national d'Action sociale (Fnas) à hauteur de 7,5 % par an, le minimum requis pour poursuivre l'effort de déploiement, selon le Haut Conseil à la Famille. En contrepartie, les caisses devront s'engager sur le

doublage des actions parentalité et le cofinancement de 100 000 nouvelles places en accueil collectif et 100 000 autres chez des assistantes maternelles. Pour ces cinq ans, l'État compte aussi sur l'ouverture de 75 000 nouvelles places en maternelle pour les moins de 3 ans. Les caisses devront aussi accompagner la réforme des rythmes scolaires en soutenant les collectivités sur des actions périscolaires. « Pendant les négociations, l'État voulait nous confier le financement du fonds d'amorçage les 250 Ms€ pour accompagner les communes engagées à passer à 4 jours et demi dès la rentrée 2013, précise Jean-Louis Deroussen. Nous y étions hostiles et finalement, la branche famille aura une contribution forfaitaire à verser à ce fonds à la rentrée 2014, et uniquement pour les communes classées en zones sensibles. »

## 1 500 postes rendus néanmoins

Alors l'accord du 2 juillet dernier porte sur l'ensemble des orientations de la Cog mais confirme l'exigence de l'État sur les effectifs quitte à « habiller les choses ». « Nous avons fini 2012 avec 34 000 salariés et une situation de surcharge de travail inquiétante dans les caisses, rappelle le président de la Cnaf. Le ministère est prêt à nous aider et nous propose 700 emplois dont 500 emplois d'avenir sur la période de la Cog. Mais ces emplois devront être restitués fin 2017, il ne s'agit donc que d'une réponse provisoire. Et avec des emplois d'avenir, nous n'aurons pas de tuteurs disponibles pour les former et ils seront affectés sur les plateformes pour renforcer les fonctions de production et de réponse téléphonique. » Quant aux effectifs permanents, la branche devra bien restituer 1 500 postes à l'issue de la Cog. « L'État nous dit que nous devons améliorer encore la productivité avec la mutualisation et grâce à des simplifications de procédures. ». Un accord à l'arraché au final.

F. P.



## **Le conseil d'administration de la Cnaf vote la convention d'objectifs et de gestion Cnaf-Etat pour les 5 ans à venir**

Le conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales, réuni ce mardi 9 juillet 2013 en conseil d'administration extraordinaire, a voté (1) la COG entre la Cnaf et l'Etat, qui va orienter et encadrer les politiques ainsi que les moyens de la branche famille pour les cinq prochaines années. La COG pourra être signée « dans les jours qui viennent », indique Dominique Bertinotti, ministre déléguée chargée de la Famille dans un communiqué. De son côté, Jean-Louis Deroussen, président CFTC de la Cnaf, note que dans cette « négociation longue et difficile, la branche famille a réussi à peser et a été globalement entendue ». De son côté, l'Unaf indique s'être prononcée « en faveur de cette convention au regard des efforts financiers accordés par l'Etat dans un contexte économique difficile ».

Conclue pour une durée de 5 ans, la convention d'objectifs et de gestion qui devrait être signée dans les prochains jours entre la Cnaf et l'État a « trois ambitions fortes », indique la Cnaf dans un communiqué publié ce 9 juillet. Est ainsi mis en avant le « développement volontariste de services aux familles incarnant l'universalité de la politique familiale ». Dans ce cadre, le fonds national d'action sociale (Fnas) de la branche famille progressera de 7,5 % par an, pour atteindre plus de 6,5 milliards par an en 2017. Selon la Cnaf, « il s'agit d'une mobilisation à la fois qualitative – correction des inégalités sociales et territoriales – et quantitative – développement de 275 000 nouvelles solutions d'accueil pour les 0-3 ans, ainsi que l'a annoncé le Premier ministre le 3 juin ». Quant aux moyens consacrés au soutien à la parentalité, « ils doubleront entre 2013 et 2017 et la branche famille accompagnera la réforme des rythmes éducatifs dès la rentrée 2013 et pour un montant annuel qui atteindra 250 millions d'euros en 2015 ».

### **UN « CHOC DE PRODUCTION » POUR MAÎTRISER LA CHARGE DE TRAVAIL DES CAF**

La Cnaf indique également que dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits - une des orientations majeures arrêtées lors de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale des 10 et 11 décembre derniers -, la branche famille « organisera 100 000 'rendez-vous des droits' chaque année afin de s'assurer que nos concitoyens ont un accès effectif aux prestations sociales ».

Par ailleurs, « le gouvernement et la Cnaf se sont accordés sur la nécessité de provoquer un 'choc de production' afin de maîtriser la charge de travail des Caf et éviter que les retards de traitement des dossiers ne fragilisent les allocataires ». Dans cette optique, « 700 emplois supplémentaires seront affectés au réseau au cours de deux années qui viennent » et un « effort de productivité sera demandé à la branche famille, permettant d'optimiser ses dépenses de gestion en fin de convention ».

Pour Jean-Louis Deroussen, président de la Cnaf, « nous avons trois années, 2013, 2014 et 2015 avec une stabilité des effectifs. Après on aura un rendez-vous avec le ministère, à la suite du rapport Igas/IGF qui sera rendu sur le sujet en 2015 pour voir si on devra rendre des emplois ».

## **UNE PROGRESSION DE 7,5 % DU FONDS NATIONAL D'ACTION SOCIALE DES CAF**

Dans un communiqué publié le 9 juillet, l'Unaf indique s'être prononcée « en faveur de cette convention au regard des efforts financiers accordés par l'Etat dans un contexte économique difficile ». Parmi les points positifs de la COG, elle pointe « la progression de + 7,5 % du fonds national de l'action sociale des Caf ». Un fonds qui sert à apporter des services et équipements pour améliorer la vie quotidienne des familles, avec une attention particulière pour les plus fragiles.

Elle pointe toutefois un « point de vigilance » sur « la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 » et « la charge de travail dans les Caf ». Sur ce dernier point, elle juge « nécessaire » « devant les efforts de baisse d'effectifs demandés à la branche famille (...) que l'Etat précise le programme de simplification de la législation et de modernisation des démarches administratives dans lequel il s'est engagé ». Et suivra de « très près l'évaluation que devra réaliser la mission Igas/IGF en 2015 sur l'incidence de ces réformes en termes de charge de travail et donc d'évolution des effectifs des Caf ».

(1) Les membres du conseil d'administration ont très majoritairement approuvé la nouvelle COG :

24 voix pour (2 CFE-CGC, 2 CFTC, 5 Unaf, 6 Medef, 3 UPA, 3 CGPME, 1 Profession libérale, 2 personnes qualifiées), 6 voix contre (3 CGT, 3 FO) et 4 abstentions (3 CFDT, 1 personne qualifiée). Ils ont ainsi donné mandat à leur président et au directeur général pour signer la COG avec l'Etat.

## La COG 2013-2017 de la Cnaf est finalisée

Un conseil d'administration extraordinaire de la Cnaf devait se réunir, le 9 juillet, pour se prononcer sur sa convention d'objectifs et de gestion (COG) 2013-2017.

Après des négociations sous tension, en particulier sur la question des emplois et de la réforme des rythmes scolaires, l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ont enfin abouti à un accord sur les orientations de la COG pour la période 2013-2017. Le document final devrait être avalisé par plusieurs syndicats (CGPME, CFTD, CGE-CGC et CFTC). La CGT s'est prononcée contre et devrait être suivie par FO. S'agissant du Fonds national d'action sociale (Fnas), la plupart des mesures définitives sont inchangées par rapport à celles envisagées (*PSI n° 884*). Le budget du Fnas progressera bien de 7,5 % par an. Il passera de 4,9 Mds€ en 2013 à 6,5 Mds€ en 2016. Cette augmentation servira en grande partie à financer les 100 000 places supplémentaires de garde d'enfants promises par le gouvernement, à hauteur de 819 M€ sur cinq ans. « *La négociation a été tendue. Il a fallu se battre pour que les fonds du Fnas ne soient pas fléchés uniquement sur la petite enfance* », admet **Jean-Louis Deroussen**. Concernant la réforme des rythmes scolaires, le Fnas financera des places d'animation périscolaire à hauteur de 90,5 M€ pour 2013, puis 250 M€ par an à compter de 2014. De plus, la Cnaf alimentera le fonds d'amorçage de l'éducation nationale à hauteur de 62 M€ en 2014. Cet effort de dernier moment passe mal auprès de la CGT, qui voit dans l'augmentation du Fnas « *une mesure en trompe-l'œil, remplaçant certains financements nationaux* ».

Oscillant entre 900 M€ en 2012 et 834 M€ en 2017, les dotations traditionnelles d'action sociale destinées aux CAF baissent de 77 M€ sur l'ensemble de la COG. Le document prévoit néanmoins une enveloppe de « rattrapage », sous forme de compléments de dotation pour les caisses (fonds d'accompagnement de la prestation de service unique, fonds de rééquilibrage territorial enfance), allant de 92,5 M€ en 2013 à 220 M€ en 2017. Un aménagement que conteste **Patrick Brillet** (FO). À l'instar de la CGT, il voit d'un mauvais œil cette intervention de l'État sur la politique familiale locale. « *Le risque est de vider les conseils d'administration des CAF de leur pouvoir de décision, avec des prérogatives orientées par l'État.* »

### EMPLOIS CONDITIONNÉS

Aucune concession n'aura été accordée par le gouvernement : au lieu des 1 000 emplois demandés, la Cnaf bénéficiera d'un renfort de 700 postes entre 2013 et 2015, dont 500 emplois d'avenir au sein du réseau des CAF (*PSI n° 885*). Toutefois, les 1 000 emplois à restituer en 2017 seront conditionnés à un rapport de l'Igas et de l'IGF en 2015.

# 100 000 nouvelles places en crèche, mais quelle charge pour les collectivités ?

**Le gouvernement a fixé des objectifs** ambitieux en matière de garde des 0-3 ans pour la fin 2017. Entre l'État et la CNAF, les communes rappellent que ces objectifs seront suspendus aux moyens qu'elles pourront engager.

**D**ébut juin, en dévoilant sa « rénovation de la politique familiale », le gouvernement a précisé les objectifs s'agissant de la petite enfance. Des précisions attendues de longue date dans la mesure où s'éternise la négociation de la convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la CNAF. Or, c'est cette convention qui programme les moyens sur lesquels chacun s'engage pour les cinq années à venir (auparavant quatre ans) pour atteindre les objectifs fixés. Si la négociation entre la CNAF et l'État bloquait encore mi-juin sur la question de l'éventuelle baisse des effectifs des CAF, les points concernant la petite enfance étaient calés. Premier d'entre eux : la poursuite de la création de places en établissements d'accueil des jeunes enfants.

## Les maires pas associés

100 000 nouvelles places sont promises d'ici à la fin de 2017. Soit une progression similaire à la précédente COG (2009-2012), mais à la différence qu'il s'agira de « créations nettes » tandis que sur la précédente COG près de 40 % résultaient de l'optimisation de l'occupation des places existantes. Comme le précise la CNAF, l'optimisation a atteint ses limites depuis déjà deux ans.

« Ces objectifs sont réalistes sur le papier » car « l'État nous donne les moyens pour cela », réagit le président du conseil d'administration de la CNAF. En effet, le Fonds national



d'action sociale progressera de 7,5 % par an, ce que demandait a minima la CNAF. Mais, nuance Jean-Louis Deroussen, « on peut être inquiet si demain les communes sont un peu plus exsangues qu'aujourd'hui et doivent faire des choix ». L'atteinte de l'objectif dépendra donc bien de l'engagement des collectivités. Celles-ci gèrent aujourd'hui près de 63 % des établissements d'accueil de jeunes enfants, a rappelé le président de l'AMF, Jacques Péliissard, regrettant une nouvelle fois que les maires n'aient pas été associés à l'élaboration de ce projet de création de places, comme l'AMF l'avait pourtant demandé. Si l'objectif de création de places en crèches « correspond aux préoccupations des élus », l'AMF s'inquiète de la « charge supplémentaire pour les collectivités ».

Une nouvelle donnera peut-être de l'oxygène aux communes : la CNAF fera « probablement des efforts

## 75 000 places seront créées dans les maternelles pour les 2-3 ans

pour améliorer la prestation de service unique et aider les communes » dans le financement du fonctionnement des crèches, a déclaré son président. De façon plus explicite, l'obligation imposée aux crèches de prendre en charge la fourniture de couches et de repas, sans majoration du service facturé aux parents, pourrait être revue. Une enquête de l'AMF (1) avait démontré qu'une majorité de crèches ne fournissaient pas couches et repas, au risque d'alourdir de dizaine de milliers d'euros le reste à charge pour la collectivité... Ce qui hypothéquait pour certaines l'avenir de ces crèches ou, plus sûrement, l'ouverture de nouvelles.

Si le gouvernement a communiqué sur l'annonce de « 275 000 nouvelles solutions pour les 0-3 ans », chacun fera la part des choses entre

les 100 000 places en accueil collectif, 100 000 supplémentaires auprès des assistantes maternelles et les 75 000 places en école maternelle pour les moins de trois ans. Ces dernières sont censées soulager la pression sur les accueils collectifs, mais il n'existe pas d'étude pour mesurer les reports. En revanche, il est clair que, ces dernières années, les créations de places en crèche ont été quasiment aussi nombreuses que les disparitions de places en maternelle pour les 2-3 ans.

Cheval de bataille de la ministre Dominique Bertinotti, la réduction des inégalités territoriales dans l'offre d'accueil fera l'objet d'une ligne budgétaire spécifique de la CNAF (qui abondera les crédits ordinaires). Mais la CNAF se défend « d'avoir attendu l'État pour en faire une priorité » : 37 % des places créées en établissement d'accueil du jeune enfant l'ont été dans des communes qui n'en disposaient d'aucune. 70 % des places nouvelles l'ont été dans des zones où l'offre était inférieure à la moyenne nationale. Jean-Louis Deroussen prévient : « Nous ne fixerons pas seuls l'objectif de passer de 8 à 12 % sur tel département. Ces crédits seront répartis en priorité dans ceux où les besoins sont les plus criants mais où les partenaires s'engageront aussi. » L'AMF, à ce titre, demande à être associée aux discussions visant à déterminer les zones prioritaires.

**Emmanuelle STROESSER**

(1) Voir Maires de France de septembre 2012, p. 17, et décembre 2012, p. 80.



## 100.000 places de crèche de plus d'ici à 2017

Par Vincent Collen

**Le budget des caisses d'allocations familiales est fixé pour cinq ans. Il prévoit 100.000 places de crèche et une légère baisse des effectifs.**

### Les nouvelles places de crèches

En nombre



### Le budget consacré à l'accueil des jeunes enfants

En milliards d'euros



« LES ÉCHOS » / SOURCE : CNAF

Les nouvelles places de crèche, promises par le gouvernement, d'ici à 2017, vont commencer à se concrétiser. L'Etat et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) signent demain la convention qui fixe, pour cinq ans, le budget alloué à l'accueil des jeunes enfants. Il passera de 2,4 milliards d'euros par an en 2012 à 3,8 milliards en 2017, soit une augmentation de 60 %. Il permettra à la Sécurité sociale de financer 100.000 places de crèches supplémentaires, soit 25 % de plus qu'aujourd'hui, ainsi que 100.000 places chez les assistantes maternelles. Le gouvernement prévoit aussi de scolariser 75.000 enfants de moins de trois en maternelle.

Certaines zones seront prioritaires : 75 % des nouvelles places de crèche seront déployées dans « les territoires où la tension est la plus forte entre l'offre d'accueil et la demande des parents », précise la convention. Les banlieues des grandes agglomérations sont particulièrement mal dotées. En Seine-Saint-Denis, on compte moins de 30 solutions d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans, quand la moyenne nationale est de 50. Certains départements, comme la Mayenne ou la Loire-Atlantique, affichent un taux supérieur à 70. « Ce budget représente un effort significatif qui permettra d'atteindre les objectifs fixés », se félicite Jean-Louis Deroussen, le président (CFTC) de la CNAF.

Au conseil d'administration de la caisse nationale, seules la CGT et FO ont voté contre la convention. « La progression prévue est du même ordre que celle des années précédentes, cela ne représente pas un effort supplémentaire », critique Patrick Brillet (FO). La précédente convention (2008-2012) prévoyait, elle aussi, la création de 100.000 places de crèches. Le Haut Conseil de la famille estime qu'il manque au total 350.000 solutions d'accueil.

Les Echos 15-07-2013

Page 1 sur 2

## **Créations de postes dans les CAF d'ici à 2014**

La convention tranche aussi une autre question sensible, celle des effectifs des caisses. Depuis plusieurs années, certaines CAF sont régulièrement contraintes de fermer leurs portes pour rattraper le retard accumulé dans le traitement des dossiers. Le nombre d'allocataires des aides a augmenté avec la crise, et la mise en place du RSA a créé une charge de travail supplémentaire. Pour y faire face, la convention prévoit 700 créations de postes d'ici à l'année prochaine, dont 500 emplois d'avenir. Au cours des trois années suivantes (2015-2017), les CAF devront, au contraire, réduire leurs effectifs. Sur l'ensemble de la période (2012-2017), 1.000 postes seront supprimés. Au total, les frais de personnel devraient rester à peu près stables sur la période (+ 4 % en cinq ans). La branche famille de la Sécurité sociale emploie aujourd'hui 33.000 personnes. « *Les fermetures temporaires de CAF vont continuer* », déplore Patrick Brillet.

**Vincent Collen**

## **Financement des crèches : ce que la nouvelle COG Cnaf-Etat va changer pour les collectivités**

Par M. Foin

Les détails des ressources du Fonds national d'action sociale ont été rendus publics mardi 16 juillet 2013, à l'issue de la signature de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2013-2017. Voici ce que les collectivités territoriales doivent en retenir.

Initialement prévue le 9 juillet, la signature de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) qui lie l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour les cinq prochaines années a finalement été signée le 16 juillet. Nerfs de la guerre, les ressources du Fonds national d'action social (Fnas), qui finance la politique du gouvernement en matière d'accueil du jeune enfant, d'accueil extra et périscolaire ou de soutien à la parentalité, a fait l'objet d'après discussions entre l'Etat et le conseil d'administration de la Cnaf avant d'aboutir à la version définitive communiquée le 16 juillet.

Voici ce que les collectivités territoriales doivent retenir de l'évolution de ce budget qui fait la part belle à l'accueil du jeune enfant, avec 60 % des ressources qui lui sont dédiées en 2017.

### **Deux priorités pour le développement de l'accueil collectif du jeune enfant**

1. La correction des inégalités territoriales : « 75 % des nouvelles solutions d'accueil collectif seront déployées dans les territoires où la tension est la plus forte entre l'offre d'accueil et la demande des parents », indique la COG.
2. La correction des inégalités sociales : le développement de l'accueil se fera en cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville, et des financements spécifiques viendront aider les collectivités à respecter l'objectif d'accueillir 10 % d'enfants issus des familles pauvres dans les crèches.

### **Un 8e plan crèche qui ne dit pas son nom**

Le 7<sup>e</sup> plan crèche, lancé en 2009 et doté de 660 millions d'euros sur la période 2009-2012 a été sous-consommé de 200 millions d'euros. Ces fonds ont pu être reportés sur la nouvelle COG et vont courir jusqu'en 2014. A partir de 2015, un « complément » au 7<sup>e</sup> plan crèche prendra le relais à hauteur de 200 millions d'euros par an. Or pourquoi les collectivités profiteraient-elles aujourd'hui davantage de ces fonds, alors que les finances locales sont tout autant mises à mal ? D'après le gouvernement, le frein à la création de crèches est davantage une question de coûts de fonctionnement que d'investissements. Il compte donc changer la donne grâce aux bonifications de la prestation de service unique (PSU).

### **Deux fonds spécifiques viendront bonifier la PSU de droit commun**

1. Le fonds d'accompagnement public et territoire enfance : doté de près de 45 millions d'euros par an de 2013 à 2017, il correspond peu ou prou à ce qui relevait précédemment du Fonds d'accompagnement à l'enfance et à la

Lagazettedescommunes.fr 17-07-2013

Page 1 sur 3

jeunesse (Facej), qui soutenait les projets de construction de crèches là où ils étaient les plus délicats, comme dans le cadre du Plan espoir banlieue. « Il faudra des raisons spécifiques pour avoir droit à ce fonds, précise Jean-Louis Deroussen, président de la Cnaf. Cela pourra être par exemple l'intégration d'enfants en situation de handicap, ou encore le développement des horaires atypiques. » La commission d'action sociale de la Cnaf doit plancher sur le sujet en septembre et émettra les critères d'éligibilité à ce fonds.

2. Le fonds rééquilibrage territorial enfance : d'une montée en charge progressive de 5 millions d'euros en 2013 à 50 millions d'euros en 2017, ce fonds bénéficiera aux communes sous-dotées en places d'accueil collectif. Les conditions d'attribution de ce fonds doivent être définies dans le cadre du Comité interministériel de modernisation de l'action publique (Cimap).

## **Plus aucune excuse pour ne pas appliquer la lettre circulaire « couche et repas »**

La lettre circulaire du 29 juin 2011, qui, outre la fourniture des couches et des repas, impose une facturation à l'heure, a donné des sueurs froides à bien des gestionnaires de crèche lorsque les CAF leur ont rappelé qu'elle était applicable sine die. N'oublions pas que fin 2012, 60 % des établissements ne fournissaient pas les couches, et 45 % facturaient encore au forfait, d'après une étude de la Cnaf. L'Etat semble avoir entendu les inquiétudes des gestionnaires, puisqu'un fonds spécifique, le fonds d'accompagnement PSU, sera dédié au « rattrapage » des mauvais élèves.

Doté d'un total de 256 millions d'euros sur toute la durée de la COG, ce fonds servira aussi à financer la rénovation des établissements, et l'atteinte du quota de 10 % d'enfants pauvres en crèche.

## **Revalorisation des prix plafonds**

Autre bonne nouvelle pour les gestionnaires d'établissement : la revalorisation prévue des prix plafonds à compter de 2013 pour la PSU et de 2015 pour le Contrat enfance jeunesse, pour un total de 266 millions d'euros en 5 ans. Le montant précis de ces prix plafonds sera déterminé en septembre par la commission d'action sociale de la Cnaf.

## **Davantage de moyens conférés aux conseils d'administration des CAF**

Un détail qui a son importance pour les collectivités : les fonds d'accompagnement (PSU, Public et territoire enfance, rééquilibrage territorial enfance, et public et territoire jeunesse) viennent se substituer à une partie des dotations d'action sociale gérées localement par les CAF. En d'autres termes : ce sont les conseils locaux qui auront la main pour attribuer ces fonds. La Cnaf entend ainsi redonner plus de poids aux conseils locaux dans les décisions. Avantage pour les collectivités locales : elles disposent dorénavant de lignes budgétaires dédiées (par exemple pour la rénovation, la création de classes passerelle...), et ne pourront pas se voir refuser l'aide de leur CAF, à moins que la ligne soit épuisée. Les collectivités ont dorénavant tout intérêt à se rapprocher davantage de leur CAF.

## Ce que recouvrent réellement les 100 000 « solutions d'accueil » collectif annoncées

Le gouvernement s'était jusqu'alors refusé à communiquer le détail de la création des 100 000 « solutions d'accueil » en crèche collective. Une confusion s'est établie entre le terme de « solution d'accueil », pouvant signifier « enfant accueilli », et place d'accueil, au sens où l'entend la Protection maternelle et infantile (PMI) quand elle agréé un établissement selon un certain nombre de berceaux. Etant entendu qu'un berceau peut accueillir 2 à 2,5 enfants, un rapide calcul aboutissait à la création de 40 000 à 50 000 places en cinq ans. La confusion est aujourd'hui levée avec la publication de la COG.

Dans les faits, le gouvernement prévoit la création de 79 384 places (agrément PMI), auxquelles s'ajouteront 34 593 « équivalents-places » issues de l'optimisation du taux d'occupation des établissements, soit pratiquement autant que ce qu'a dégagé l'effort d'optimisation de 2008 à 2012. Une gageure alors que l'abrogation [du décret Morano](#) qui avait contribué à cette optimisation en autorisant l'accueil en surnombre est annoncée à l'automne... Le gouvernement table également sur 5 000 destructions de places de moins que lors de la précédente COG, grâce à une nouvelle ligne budgétaire qui devrait inciter les collectivités à rénover leurs établissements, évitant ainsi de nombreuses fermetures.

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Créations de places brutes (agrément Pmi)	17 095	15 388	13 881	15 565	17 455	79 384
Equivalents-places	6 401	6 688	6 939	7 158	7 407	34 593
<b>Total «brute»</b>	<b>23 496</b>	<b>22 076</b>	<b>20 820</b>	<b>22 723</b>	<b>24 862</b>	<b>113 977</b>
Destructions de places (agrément Pmi)	2 341	2 488	2 617	2 729	2 857	13 032
<b>Total « net »</b>	<b>21 155</b>	<b>19 588</b>	<b>18 203</b>	<b>19 994</b>	<b>22 005</b>	<b>100 945</b>

Chronique de sortie des solutions d'accueil collectif -

## **Branche famille : un budget 2013-2017 prioritairement au service de la petite enfance**

La convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée hier entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) oriente les moyens de la branche famille de la sécurité sociale pour les cinq prochaines années. Une grande partie des crédits est consacrée au financement du plan de création de 275 000 solutions d'accueil nouvelles pour les jeunes enfants de 0-3ans.

Hier 16 juillet, l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ont signé la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2013-2017, en présence de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, Dominique Bertinotti, ministre déléguée chargée de la Famille, Jean-Louis Deroussen, président du conseil d'administration de la Cnaf, et Hervé Drouet, directeur général de la Cnaf. Jean-Louis Deroussen a salué "l'effort financier conséquent qui mérite d'être souligné dans le contexte présent des finances publiques". "Ce fort investissement, *a-t-il déclaré*, va permettre de mieux répondre aux attentes des familles : accueil du jeune enfant, aide à la parentalité, et effort en direction de la jeunesse". La ministre Bertinotti s'est également félicitée de cette signature "qui permet de faire évoluer la Cog d'un outil de gestion technique, vers un outil de politique publique".

### **Accueil collectif et individuel des 0-3 ans**

En matière d'accueil des jeunes enfants, la Cog met en musique [les annonces](#) faites par le Premier ministre en juin dans le cadre de la rénovation de la politique familiale, l'objectif global étant de proposer 275 000 solutions d'accueil nouvelles en cinq ans. La branche famille va ainsi prendre une part active dans la création de 100 000 places d'accueil collectif (crèches) et dans le développement de 100 000 places d'accueil individuel supplémentaires. Le reste relève de l'Education nationale qui s'est vue chargée d'accueillir 75 000 élèves de moins de 3 ans supplémentaires en école maternelle. Trois lignes directrices guideront cet effort pluriannuel : une répartition de l'offre plus équilibrée sur les territoires, une attention particulière à l'accueil des enfants de familles modestes et une égale exigence de qualité pour l'accueil collectif et l'accueil individuel. Des financements spécifiques seront mobilisés pour proposer des solutions d'accueil aux enfants handicapés.

### **Un plan pour les métiers de la petite enfance**

Les autorités publiques souhaitent porter une "attention accrue" aux assistantes maternelles qui "offrent la majeure partie des solutions d'accueil en France". Dans cette perspective, les crédits d'investissement alloués à la prime d'installation des assistantes maternelles passeront de 8,4 millions d'euros en 2013 à 10,2 millions d'euros en 2017. La Cog prévoit en outre "un resserrement significatif" du maillage des relais d'assistants maternels (1 Ram pour 70 professionnels), ainsi que la mise en oeuvre d'un plan en faveur des métiers de la petite enfance, "qui permettra de développer l'accès à la formation et des parcours professionnels réunissant accueil individuel et accueil collectif".

### **Aide à la parentalité**

Tsa-quotidien.fr 17-07-2013

Page 1 sur 2

Pour aider concrètement les parents, les crédits consacrés à l'aide à la parentalité seront doublés (passage de 50 M€ par an en 2012 à 100 M€ par an en 2017) afin de développer des services très attendus des parents : lieux d'accueils enfants/parents, réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement de parents, médiation familiale, espaces rencontre, etc.

## **Simplification administrative et meilleur accès aux droits**

Au-delà de la simplification administrative (prestations plus lisibles, allègement des pièces justificatives, démarches dématérialisées...) promise maintenant depuis de nombreuses années, la branche famille s'engage à déployer une politique de paiement "à bon droit", répondant ainsi à l'un des objectifs du [plan de lutte contre la pauvreté](#) (faire baisser le taux de non-recours). Et concrètement, de quoi s'agit-il ? 100 000 "rendez-vous des droits", organisés en partenariat avec les autres institutions impliquées dans la lutte contre l'exclusion, seront proposés chaque année aux allocataires qui bénéficieront ainsi d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux (prestations gérées par les Caf, aide du fonds de solidarité logement, CMU-C et ACS, tarifs sociaux de l'énergie, aides extra-légales des CCAS...).

## **Travail social et aide à domicile**

Le réseau des caisses d'allocations familiales (Caf) va consolider les offres de service en direction des familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale. Dans le prolongement de la Cog 2009-2012, marquée par la mise en oeuvre d'un socle national, la branche famille compte approfondir "les définitions, les objectifs et les contenus des offres de service développées dans les trois domaines du socle national" (interventions de travail social, d'aide à domicile et qualité du service rendu aux familles). Concernant plus particulièrement l'aide à domicile, un observatoire des interventions d'aide à domicile sera mis en place pour évaluer l'efficacité des financements de la branche famille à destination du public cible. Une étude sera réalisée sur la possibilité et la pertinence de l'ouverture au secteur lucratif.

## **Moyens financiers et humains**

Les ressources du Fonds national d'action sociale (Fnas) de la Cnaf - qui finance en particulier la politique en faveur des modes de garde - vont augmenter de 7,5 % par an, passant de 4,6 milliards d'euros en 2012 à 6,6 milliards d'euros en 2017.

Et du côté des effectifs ? Le réseau des Caf est "en première ligne face aux situations de précarité", reconnaît la ministre de la famille qui a donc insisté sur le fait "qu'un renforcement des effectifs a pu être acté malgré un contexte budgétaire contraint" : 700 recrutements dont 500 emplois d'avenir sont programmés pour les deux premières années. En revanche, d'ici à 2017, il est prévu de restituer 1 000 emplois, *via* le non-remplacement de départs à la retraite (les effectifs devront être gagnés grâce au programme de modernisation du réseau et de simplification administrative).

Au premier semestre 2015, une mission de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et de l'Inspection générale des finances (IGF) devra déterminer l'évolution réelle de la charge de travail, en vue d'éventuels ajustements d'effectifs.

[Par Linda Daovannary](#)